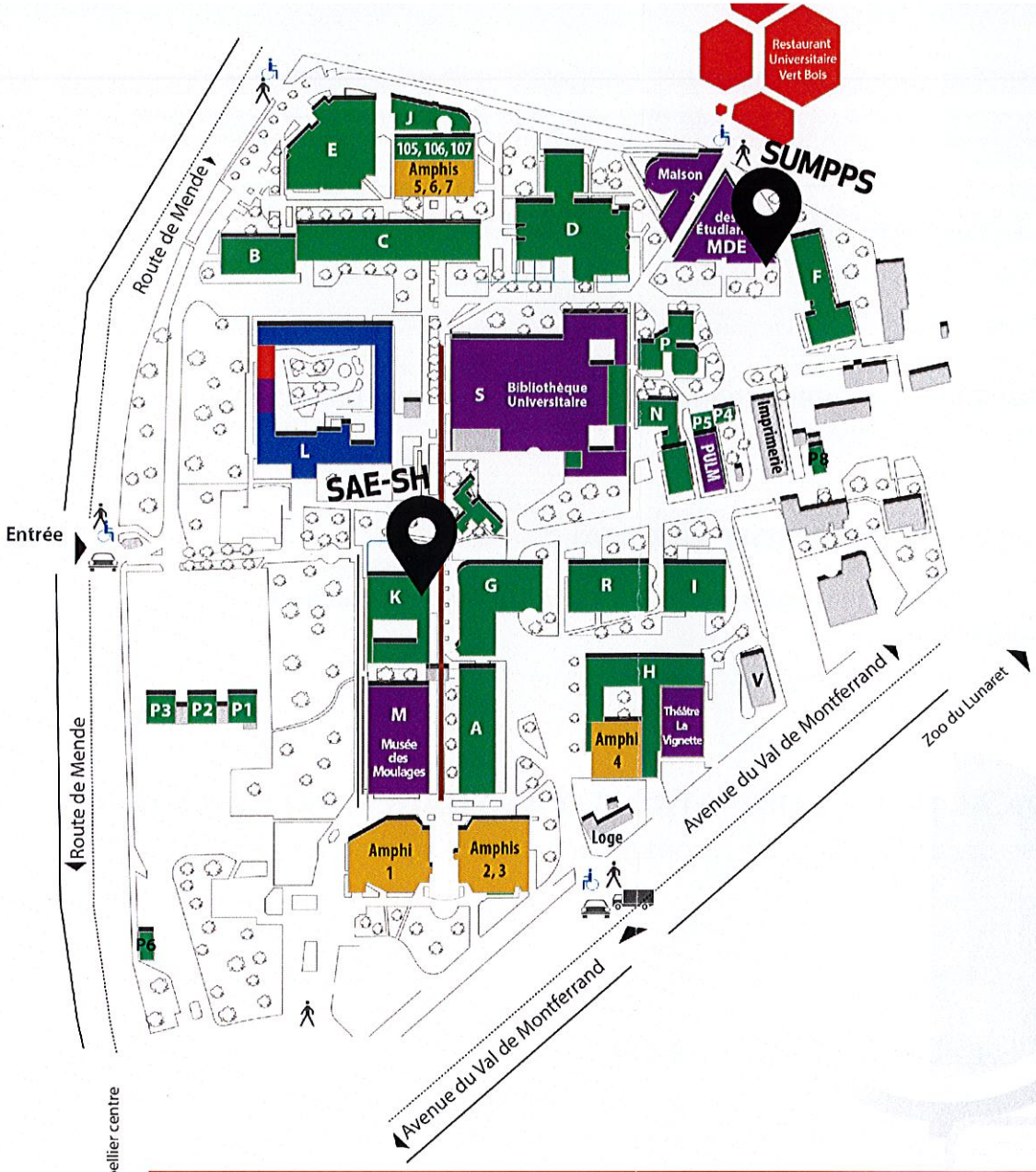

Service d'Accueil des Étudiants en Situation de Handicap SAE-SH
Tél : 04 67 14 21 43 etud.handi@univ-montp3.fr

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé SUMPPS
Tél : 04 67 14 22 40 secretariat.medecine@univ-montp3.fr

AMÉNAGEMENTS DES COURS ET DES EXAMENS

4 ÉTAPES

2 LIEUX

SAE-SH
SUMPPS

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY MONTPELLIER 3

AMÉNAGEMENT DES COURS ET EXAMENS

ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

INSCRITS À L'UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY

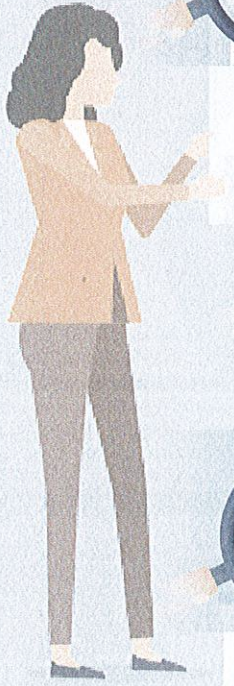

1° JE ME PRÉSENTE AU SAE-SH

Je constitue mon dossier OU je mets à jour mon dossier si j'ai obtenu une notification d'aménagement l'année précedente.
Attention : Si je suis inscrit au SUFCO, je m'adresse directement à ce service.

2° JE PRENDS RDV AU SUMPPS POUR UNE CONSULTATION MÉDICALE

Je présente obligatoirement un justificatif médical précisant le diagnostic : lettre de votre médecin cachetée, compte-rendu d'hospitalisation, bilan orthophonique,etc.

Objectif : Obtenir le certificat médical de préconisations d'aménagements suggérés.

3° JE REMETS MON CERTIFICAT MÉDICAL DE PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENTS AU SAE-SH

Le SAE-SH me notifiera la décision définitive des aménagements accordés par l'autorité administrative pour les examens de l'année universitaire en cours.

4° MES AMÉNAGEMENTS SERONT MIS EN PLACE PAR LE SAE-SH

Seuls les aménagements aux examens dont le certificat médical de préconisation est apporté au SAE-SH avant la mi-novembre pour le 1er semestre et avant la fin de la fin mars pour le 2ème semestre seront mis en place.
Les dispenses d'assiduité sont gérées directement avec les secrétariats pédagogiques.

Une salle de repos réservée aux étudiants en situation d'handicap est à votre disposition près du SUMPPS.
Vous y accédez de manière autonome grâce à une autorisation délivrée sur demande par le SAE-SH (activation du badge d'accès).